



Région  
**Hauts-de-France**

Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-200053742-20220823-22005627-AU

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021.01136 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France, en date du 2 Juillet 2021,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Vu la délibération n° 2022.00738 du Conseil régional du 23 juin 2022 adoptant le protocole d'accord pour la valorisation viticole et écologique du Coteau de Chartèves.

ARRETE N° 22 00 56 27

ARTICLE 1er

Monsieur Dominique MOYSE est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France au Comité de suivi du protocole d'accord pour la valorisation viticole et écologique du Coteau de Chartèves.

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter du dépôt en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

23 AOUT 2022

Xavier BERTRAND